



Scaling up Climate Resilient
Rice Production in West Africa

Benin, Burkina Faso, Côte D'Ivoire, the Gambia,
Ghana, Guinea, Liberia, Mali, Niger, Nigeria,
Senegal, Sierra Leone and Togo

TERMES DE REFERENCE POUR L'EVALUATION A MI-PARCOURS DU PROJET RICOWAS

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL

[CA/OSS/RICOWAS_MTE/110725-25]

Juillet 2025

Table des matières

I.	Aperçu du projet.....	3
II.	Contexte et composantes du projet.....	4
III.	Approches et Méthodologie.....	6
IV.	CATÉGORIES	7
	a) Conception et pertinence du projet.....	7
	b) Cadre de résultats/Cadre logique.....	8
	a) Méthodes de gestion.....	8
	b) Planification du travail.....	8
	c) Finance	8
	d) Systèmes de suivi-évaluation au niveau du projet.....	9
	e) Engagement des parties prenantes.....	9
	f) Rapports	9
	g) Leçons apprises	9
	h) Communication	10
	i) Gestion des connaissances.....	10
	j) Innovation	10
	k) Complémentarité/Cohérence avec d'autres sources de financement climatique	10
	l) Genre	10
	m) Mécanisme de réclamation	10
	n) Risques	10
	a) Risques financiers	11
	b) Risques socio-économiques	11
	c) Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance	11
	d) Risques environnementaux.....	11
V.	Livrables et calendrier	12
VI.	Modalités, format et calendrier de gestion	12
VII.	Compétences et qualifications requises.....	13
VIII.	Modalités de paiement	13
IX.	Conditions et date limite de candidature.....	14
X.	Méthode d'évaluation	15
	ANNEXE 1 - Rapport sur les directives relatives au contenu (pour information).....	16
	ANNEXE 2 - Exemple de déclaration sur l'honneur	18

I. APERÇU DU PROJET

L'Afrique de l'Ouest a été identifiée comme particulièrement vulnérable au changement climatique en raison de son climat, l'un des plus variables au monde, combiné à une forte dépendance à l'agriculture pluviale, à des conditions économiques difficiles et à une capacité institutionnelle limitée face au changement climatique. Les pertes de récoltes et de bétail liées à des conditions météorologiques déjà dévastatrices seront plus prononcées dans la région. La hausse des températures et des taux d'évaporation risque d'accroître le stress hydrique, en particulier pendant la saison sèche.

Les changements dans la répartition et l'intensité des précipitations auront également un impact sur le calendrier des saisons de culture et la production agricole, en raison de périodes de sécheresse et de vagues de chaleur prolongées, d'un raccourcissement des saisons de culture, de la répartition géographique des ravageurs et des maladies, ainsi que d'une probabilité accrue d'inondations, autant de facteurs qui nuiront à la production agricole. Les fortes inondations, les pénuries d'eau d'irrigation, les vents violents et les tempêtes entraîneront des récoltes de riz considérablement réduites, voire mauvaises.

Pour répondre à ces défis, le projet « Renforcement de la production rizicole résiliente au changement climatique en Afrique de l'Ouest » (RICOWAS) a été lancé avec pour objectif d'améliorer la résilience climatique et d'accroître la productivité du système rizicole des petits riziculteurs d'Afrique de l'Ouest grâce à une approche résiliente au changement climatique, au profit de 13 pays de la CEDEAO.

Le projet RICOWAS est financé par le Fonds d'Adaptation et mis en œuvre par l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), en collaboration avec des partenaires régionaux et nationaux. Le projet touche 13 pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) et 13 entités nationales d'exécution (ENE) le mettent en œuvre en collaboration avec le Centre régional de spécialisation sur le riz hébergé par l'Institut d'économie rurale (RCoS-Rice/IER), qui collabore avec le CORAF et l'Université Cornell (partenaires techniques et scientifiques). Chacune de ces entités coopérera avec les services de vulgarisation locaux, les universités locales, les ONG, le secteur privé, les groupes vulnérables (femmes et jeunes) et les petits riziculteurs afin de mener les activités du projet.

Le projet a été lancé le 18 janvier 2023 et en est maintenant à sa troisième année de mise en œuvre. Cette évaluation à mi-parcours vise donc à évaluer les progrès et les performances du projet par rapport à ses objectifs, son cadre logique, ses activités et son budget. L'évaluation analysera les aspects clés du projet, notamment sa pertinence, son efficacité, son efficience et sa durabilité, identifiera les enseignements tirés et formulera des recommandations concrètes pour orienter le projet pendant la période restante.

Le processus d'évaluation sera mené par un consultant externe indépendant et géré par l'OSS, en collaboration avec l'entité régionale d'exécution et les entités nationales d'exécution. Le consultant adoptera une approche participative, impliquant les parties prenantes à tous les niveaux afin de garantir une vision globale et de promouvoir l'échange de connaissances. Des méthodes d'évaluation qualitatives et quantitatives seront utilisées pour évaluer les progrès par rapport aux résultats escomptés, aux impacts et aux risques susceptibles d'influencer la réalisation des objectifs du projet.

II. CONTEXTE ET COMPOSANTES DU PROJET

Au niveau régional, le projet est exécuté par le Centre Régional de Spécialisation sur le Riz, hébergé par l'Institut d'Economie Rurale du Mali, sous la tutelle du Ministère du Développement Rural (RCoS-Riz/IER) en étroite collaboration avec l'Université Cornell (partenaire d'exécution).

Au niveau national, le projet est exécuté par les 13 entités d'exécution suivantes :

Bénin	Secrétariat général du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (SG/MAEP) / Institut national de recherche agronomique du Bénin (INRAB)
Burkina Faso	Direction générale des études et des statistiques sectorielles / Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles
Côte d'Ivoire	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) / Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
La Gambie	Ministère de l'Agriculture
Ghana	Savanna Agricultural Research Institute (SARI) du Conseil pour la Recherche Scientifique et Industrielle (CSIR)
Guinée	Institut de recherche agronomique (IRAG)
Liberia	Community of Hope Agriculture Project (CHAP)
Mali	Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)
Niger	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN)
Nigéria	Conseil de recherche agricole du Nigéria (CRAN)
Sénégal	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR)
Sierra Leone	Centre de recherche sur le riz de Rokupr/Institut de recherche agricole de Sierra Leone (SLARI)
Togo	Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT)

L'objectif principal du projet RICOWAS est d'améliorer la résilience climatique et d'accroître la productivité du système rizicole des petits exploitants en Afrique de l'Ouest, grâce à une approche de production rizicole résiliente au changement climatique, au profit de 13 pays de la CEDEAO.

Le projet vise à :

- Renforcer la résilience et les capacités des petits exploitants et des autres acteurs de la filière rizicole en les aidant à adopter des stratégies agroécologiques durables de gestion des terres et de l'eau qui répondent aux menaces du changement climatique dans leurs villes ;
- Aider les agriculteurs à mettre en œuvre et à améliorer la PRRC, en utilisant la méthode du Système de Riziculture Intensive (SRI) et des approches de gestion de la conservation des sols et de l'eau adaptées aux conditions locales ;
- Soutenir une plateforme de communication et lancer un plaidoyer pour promouvoir un échange efficace de connaissances et d'expertise entre les différentes parties prenantes en Afrique de l'Ouest et ailleurs ;
- Favoriser la création d'une coalition de partenaires aux niveaux national et régional pour l'amélioration de la PRRC.

Pour atteindre ces objectifs spécifiques, le projet RICOWAS s'appuie sur trois composantes principales :

- **Composante 1 : Renforcement des capacités humaines et institutionnelles en matière de PRRC**

Cette composante vise à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des petits riziculteurs et des autres parties prenantes en promouvant des pratiques agroécologiques et durables de gestion des terres et de l'eau, adaptées aux défis climatiques locaux. En s'appuyant sur l'expertise technique et les connaissances acquises grâce au projet, elle lancera un dialogue politique afin d'intégrer l'approche de production rizicole résiliente au climat (SRI-PRRC) dans les stratégies nationales et régionales de développement rizicole.

Ce dialogue s'appuiera sur les impacts climatiques actuels et prévus sur le secteur rizicole et portera sur l'identification de solutions concrètes et adaptées localement pour la résilience climatique. En tant que méthodologie à forte intensité de connaissances et fondée sur des principes, le SRI-PRRC promeut une agriculture intelligente face au climat grâce à des innovations locales et à des pratiques durables.

Cette composante met fortement l'accent sur le renforcement des capacités, en ciblant les institutions de recherche, les services de vulgarisation, les centres de formation agricole et les entités régionales et nationales d'exécution du projet RICOWAS. Le renforcement de ces institutions favorise non seulement une mise en œuvre efficace, mais aussi la durabilité à long terme en leur donnant les moyens de jouer un rôle de premier plan dans le développement d'une riziculture résiliente au climat.

- **Composante 2 : Aider les agriculteurs à étendre la PRRC**

Ce volet vise à soutenir les riziculteurs dans l'adoption et le développement de l'approche de production rizicole résiliente au changement climatique (SRI-PRRC) et dans les activités connexes de la chaîne de valeur. Il constitue le cœur des impacts escomptés du projet, bénéficiant directement aux riziculteurs de 13 pays et de diverses zones agro-climatiques. Les bénéficiaires seront sélectionnés par les entités nationales d'exécution sur la base de standards régionaux conformes aux procédures antérieures du SRI-WAAPP et aux exigences du Fonds d'Adaptation. Les critères de sélection reposent sur une évaluation de la vulnérabilité, des consultations avec les parties prenantes et les priorités nationales en matière de production rizicole.

Grâce au SRI-PRRC, les systèmes rizicoles deviendront plus résilients au changement climatique, avec de meilleurs rendements, une utilisation réduite d'intrants et une meilleure qualité des grains. Le projet améliorera également l'accès aux intrants et aux technologies post-récolte, en particulier pour les femmes et les jeunes, favorisant ainsi la création d'emplois et l'augmentation des revenus. Tout en s'appuyant sur les efforts antérieurs, le projet renouera avec les communautés locales pour définir des modèles évolutifs et générer des résultats positifs. En mobilisant des partenaires et en renforçant les réseaux nationaux, RICOWAS vise également à atteindre un groupe plus large de bénéficiaires indirects dans toute la région.

- **Composante 3 : Renforcement de la communication, du plaidoyer et des partenariats pour la mise à l'échelle de la PRRC**

Cette composante a deux objectifs principaux : i) soutenir une plateforme dynamique de communication et de plaidoyer permettant un échange efficace de connaissances entre les différents groupes d'acteurs en Afrique de l'Ouest et à l'échelle internationale ; et ii) favoriser la création de coalitions et de partenariats stratégiques aux niveaux national et régional afin de déployer à plus grande échelle l'approche de production rizicole résiliente au climat (PRRC).

En complément des efforts techniques et institutionnels des autres composantes, la composante 3 porte sur la sensibilisation, la promotion des meilleures pratiques et la mobilisation des acteurs clés afin d'assurer la durabilité à long terme et une adoption plus large de la PRRC. En mettant en avant les réalisations du projet et les enseignements tirés grâce à des efforts ciblés de sensibilisation et de communication, RICOWAS vise à renforcer sa visibilité et son influence, facilitant ainsi sa réplique et son déploiement à l'échelle régionale et au-delà. À terme, cette composante contribuera à établir un réseau solide de partenaires engagés, capables de conduire la transformation du secteur rizicole vers une plus grande résilience climatique.

III. APPROCHES ET MÉTHODOLOGIE

La méthodologie de l'évaluation à mi-parcours sera élaborée en concertation avec les partenaires du projet, en tenant compte de la portée des présents Termes de Référence et du budget disponible. L'approche adoptée devra préciser les problématiques et les questions préliminaires décrites dans les Termes de Référence en précisant clairement la portée de l'évaluation, les enjeux clés, les questions d'évaluation et les méthodes de collecte et d'analyse des données à utiliser.

La méthodologie intégrera des techniques d'évaluation qualitatives et quantitatives afin de garantir une évaluation exhaustive. Elle sera finalisée en concertation avec les partenaires et les parties prenantes, conformément aux Termes de Référence et au budget disponible. L'évaluation portera sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité.

Les principales étapes méthodologiques comprendront, sans s'y limiter :

1) Revue de la documentation

Une revue complète de toute la documentation pertinente du projet, y compris, mais sans s'y limiter :

- Le document, le cadre de résultats et les accords relatifs au projet.
- Les plans de travail et budgets annuels.
- Les rapports financiers et techniques.
- Les rapports de supervision et de suivi de l'ERMO.
- Les rapports des réunions du comité de pilotage et des parties prenantes.

2) Consultations avec les parties prenantes

Une liste des principaux partenaires et parties prenantes concernées sera identifiée dès le début du projet, et un processus de consultation structuré sera mis en place. Les parties prenantes auront l'occasion de partager leurs points de vue en toute confidentialité et d'identifier les défis, les opportunités et les recommandations pour la mise en œuvre du projet. Le consultant assurera une participation inclusive et sensible au genre, conformément aux principes du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE).

Le consultant mènera des entretiens semi-structurés par téléconférence, réunions en ligne, retours écrits et enquêtes en ligne, avec les principales parties prenantes des pays bénéficiaires, notamment :

- L'Entité de mise en œuvre du projet (OSS)
- L'Entité régionale d'exécution (RCoS-Rice/IER)
- Le Partenaire régional d'exécution (Université Cornell)
- CORAF/WECARD (Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles)
- Entités nationales d'exécution (13)
- Autorités gouvernementales nationales et locales

3) Collecte de données sur le terrain

Pour la collecte de données sur le terrain, le consultant devra :

Gérer des enquêtes structurées afin de recueillir les principales données quantitatives sur l'impact du projet. Ce travail devra être coordonné avec les entités nationales d'exécution, impliquant les principales parties prenantes suivantes :

- Membres du Groupe Technique Régional d'Innovation sur le SRI/PRRC (26)
- Maîtres formateurs (26)
- Formateurs locaux (agents de vulgarisation dans les différents pays)
- Agriculteurs bénéficiaires (échantillon à déterminer en consultation avec les entités nationales d'exécution)

4) Analyse des données

- Combiner des données quantitatives (par exemple : statistiques d'enquête, dépenses) avec des informations qualitatives (entretiens avec les parties prenantes, études de cas).
- Utiliser une analyse comparative pour évaluer les progrès par rapport aux indicateurs de référence définis dans le cadre de résultats RICOWAS.
- Identifier les principales tendances, les points forts, les défis et les améliorations à apporter.

5) Calendrier des activités

Le consultant fournira un calendrier détaillé des phases de l'EMP, incluant les différentes activités et consultations, afin d'achever les activités dans un délai de 120 jours calendaires.

Cette approche structurée permettra à l'EMP de réaliser une évaluation complète du projet, d'identifier les points à améliorer et de formuler des recommandations concrètes pour le reste du projet.

IV. CATÉGORIES

L'évaluation à mi-parcours du projet RICOWAS sera menée par un consultant indépendant et adoptera une approche participative, impliquant les principales parties prenantes tout au long du processus d'évaluation. Utilisant des méthodologies quantitatives et qualitatives, l'évaluation permettra d'évaluer de manière exhaustive les réalisations du projet par rapport aux résultats et impacts escomptés, tout en identifiant les risques pesant sur les objectifs et la durabilité du projet et en proposant des mesures correctives et des mises à jour si nécessaire.

L'évaluation portera sur :

1. La stratégie du projet**a) Conception et pertinence du projet**

- Évaluer la pertinence de l'approche globale par rapport aux objectifs du projet ;
- Évaluer la conception du projet, la cohérence et la pertinence de ses stratégies et activités, ainsi que les interconnexions entre ses composantes ;
- Examiner la pertinence de la stratégie du projet, s'assurer qu'elle offre les moyens les plus efficaces pour atteindre les résultats escomptés/visés et qu'elle intègre les enseignements tirés d'autres projets pertinents dans sa mise en œuvre ;
- Évaluer si le développement du projet, ses objectifs immédiats, ses résultats spécifiques et les activités menées par le projet sont conformes aux besoins et aux attentes des bénéficiaires ;
- Examiner la manière dont le projet répond aux priorités des pays bénéficiaires et à leur appropriation ;
- Vérifier si le concept du projet est conforme aux priorités nationales et aux plans de développement des secteurs clés concernés ;
- Examiner les processus décisionnels et, plus particulièrement, si les points de vue et opinions des différentes parties prenantes sont pris en compte lors de l'exécution du projet ;
- Identifier les recommandations nécessaires en cas de préoccupations majeures.

b) Cadre de résultats/Cadre logique

- Vérifier si les objectifs, les résultats ou les composantes du projet sont clairs, concrets et réalisables dans le délai imparti ;
- Déterminer si les progrès réalisés jusqu'à présent ont conduit ou pourraient à l'avenir contribuer à inspirer des résultats de développement bénéfiques (c.-à-d., génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, amélioration de la gouvernance, etc.) ;
- S'assurer que les aspects plus larges du projet liés au développement, à l'environnement, au social et au genre sont efficacement suivis.

2. Progrès vers la réalisation des résultats

- Examiner les indicateurs du cadre de résultats par rapport aux progrès accomplis vers les objectifs de fin de projet ;
- Comparer et analyser le suivi des résultats du Fonds d'Adaptation (FA) dans le rapport de performance du projet, la situation de référence et celle juste avant l'évaluation à mi-parcours ;
- Identifier les obstacles à la réalisation des objectifs du projet pendant la durée restante ;
- Identifier les moyens par lesquels le projet peut étendre ces retombées, en examinant les aspects du projet qui ont déjà été couronnés de succès ;
- Évaluer si le projet est orienté vers l'obtention des impacts escomptés et évaluer les effets du programme, prévus et imprévus, positifs ou négatifs, à court et à long terme.

3. Mise en œuvre du projet**a) Méthodes de gestion**

- Examiner l'efficacité globale de la gestion du projet, telle qu'indiquée dans le document du projet, en tenant compte des modifications apportées et de leur efficacité ;
- Évaluer la clarté des responsabilités et des rapports hiérarchiques, ainsi que la transparence et la rapidité des prises de décision, et formuler des recommandations d'amélioration ;
- Évaluer l'efficacité du cadre institutionnel et des structures de gestion aux niveaux national et régional, notamment la nécessité de renforcer les UGP ou de créer des points focaux supplémentaires ;
- Examiner la qualité des partenaires de mise en œuvre et formuler des recommandations d'amélioration.

b) Planification du travail

- Revoir les retards de démarrage et d'exécution du projet, identifier les causes et vérifier s'ils ont été résolus ;
- Évaluer si les processus de planification du travail sont axés sur les résultats. Dans le cas contraire, proposer des solutions alternatives pour réorienter la planification en fonction des résultats attendus ;
- Revoir l'utilisation du cadre de résultats/cadre logique du projet comme outil de gestion et examiner les modifications qui y ont été apportées depuis le début du projet.

c) Finance

- Examiner la gestion financière du projet, en accordant une attention particulière à la rentabilité des interventions du projet ;
- Évaluer les possibilités de modification des allocations budgétaires résultant de combinaisons/complémentarités budgétaires et examiner la pertinence de ces révisions ;
- Vérifier que le projet dispose de contrôles financiers appropriés, notamment en matière de reporting et de planification, qui permettent des décisions budgétaires éclairées et une utilisation optimale des fonds.

d) Systèmes de suivi-évaluation au niveau du projet

- Examiner les outils de suivi actuellement utilisés et voir s'ils fournissent les informations nécessaires, impliquent les partenaires clés, s'intègrent aux systèmes nationaux, exploitent les informations existantes et sont efficaces. Évaluer si des outils supplémentaires sont nécessaires et comment les rendre plus participatifs et inclusifs ;
- Examiner la gestion financière du budget de suivi-évaluation du projet, en évaluant si des ressources suffisantes sont allouées au suivi-évaluation et si ces ressources sont allouées efficacement.

e) Engagement des parties prenantes

- Analyser l'approche de gestion du projet et voir si elle a permis de développer et de tirer parti des partenariats nécessaires et appropriés avec les parties prenantes directes et indirectes ;
- Évaluer l'approche participative et l'appropriation nationale et si les acteurs gouvernementaux locaux et nationaux soutiennent les objectifs du projet et continuent de jouer un rôle actif dans la prise de décision, garantissant ainsi une mise en œuvre efficace et efficiente ;
- Évaluer dans quelle mesure l'engagement des parties prenantes et la sensibilisation du public ont contribué à la réalisation des objectifs du projet ;
- Identifier et analyser toutes les réclamations soulevées et le processus appliqué pour les traiter, en évaluant l'efficacité et l'accessibilité du mécanisme de réclamation ;
- Vérifier si les entités d'exécution prennent en compte le processus de CLPE lors des réunions consultatives et de la mobilisation communautaire, et si les critères de sélection intègrent les recommandations du processus CLPE et sont inclusifs en matière de genre.

f) Rapports

- Évaluer la manière dont les changements de gestion ont été signalés et partagés avec les parties prenantes concernées ;
- Évaluer la mesure dans laquelle les équipes de projet et les partenaires appliquent et respectent les exigences de reporting du Fonds d'Adaptation ;
- Évaluer la manière dont les enseignements tirés du processus de gestion ont été documentés, partagés avec les partenaires clés et internalisés par ces derniers.

g) Leçons apprises*- Mesures de résilience climatique*

- Évaluer les principaux enseignements, positifs et négatifs, tirés de la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique, en mettant l'accent sur leur pertinence pour la conception et l'exécution de futurs projets et programmes visant à renforcer la résilience au changement climatique.
- Évaluer l'extensibilité et la reproductibilité des mesures de résilience climatique mises en œuvre, en évaluant leur potentiel d'application plus large, au sein et au-delà de la zone du projet, afin de maximiser l'impact et la durabilité.

- Interventions concrètes d'adaptation

- Évaluer les principaux enseignements tirés, positifs et négatifs, de la mise en œuvre d'interventions d'adaptation concrètes, en soulignant la pertinence pour la conception et l'exécution de futurs projets et programmes.
- Évaluer l'extensibilité et la reproductibilité des interventions d'adaptation concrètes, en évaluant leur potentiel d'application plus large à l'intérieur et au-delà de la zone du projet afin d'améliorer la résilience et la durabilité.

h) Communication

- Examiner la communication interne du projet avec les parties prenantes, en évaluant si elle est régulière et efficace, si des parties prenantes clés sont exclues et si des mécanismes de retour d'information sont mis en place. Évaluer si cette communication contribue à la sensibilisation des parties prenantes aux résultats et aux activités du projet, et à leur investissement dans leur pérennité ;
- Examiner la communication externe du projet, en évaluant si des canaux de communication appropriés ont été mis en place pour informer le public de l'avancement du projet et de son impact attendu (par exemple : présence sur le web, campagnes de sensibilisation).

i) Gestion des connaissances

- Examiner le rôle des informations, données et connaissances existantes dans le développement et la mise en œuvre des projets, en identifiant les types spécifiques de ressources utilisées et leur impact sur la prise de décision.
- Évaluer l'efficacité des efforts de diffusion des connaissances, en évaluant la manière dont les informations pertinentes ont été partagées avec les parties prenantes et les canaux utilisés pour faciliter leur accessibilité et leur adoption.
- Déterminer le degré d'atteinte des objectifs d'apprentissage fixés, en mesurant leur efficacité à améliorer les résultats du projet.
- Identifier les difficultés rencontrées pour accéder ou récupérer des données et connaissances essentielles, en formulant des recommandations pour améliorer la disponibilité et simplifier l'accès aux informations essentielles.
- Évaluer la contribution des objectifs d'apprentissage aux résultats du projet, en démontrant leur influence sur l'efficacité, l'extensibilité et la pérennité à long terme.

j) Innovation

- Évaluer les pratiques et technologies innovantes qui ont contribué au succès du projet, en évaluant leur rôle dans l'amélioration de l'efficacité, de la résilience et de la durabilité.

k) Complémentarité/Cohérence avec d'autres sources de financement climatique

- Évaluer si le projet a été développé à partir d'une autre initiative de financement climatique ou s'est appuyé sur celle-ci.

l) Genre

- Voir dans quelle mesure les questions relatives au genre ont été prises en compte dans la mise en œuvre du projet ;
- Évaluer les effets positifs et négatifs du projet sur l'égalité des sexes.

m) Mécanisme de réclamation

- Évaluer l'efficacité du mécanisme de réclamation en place dans la réception et le traitement rapide des commentaires et questions des parties prenantes et fournir des informations complémentaires sur les mesures d'indemnisation et de restauration des moyens de subsistance des personnes affectées par les activités du projet. Ce mécanisme devrait accorder une attention particulière aux femmes et aux membres des groupes vulnérables afin de garantir leur égalité d'accès aux procédures de traitement des réclamations.

n) Riques

- Évaluer les risques qui ont entravé la bonne exécution des activités du projet et les mesures prises par les entités d'exécution pour les surmonter ;
- Examiner les impacts de la pandémie/du virus sur le déroulement des activités du projet et les méthodes de gestion des actions régionales avec toutes les restrictions sanitaires imposées.

4. Durabilité

- Vérifier si les risques identifiés dans le document du projet sont appropriés et à jour. Dans le cas contraire, expliquer pourquoi ;
- Évaluer l'existence de mécanismes financiers, institutionnels, socio-économiques et/ou environnementaux permettant de pérenniser les résultats du projet après la fin de l'appui externe.
- Proposer des approches nouvelles et innovantes pour garantir la durabilité et l'extensibilité des résultats du projet, ainsi que des pistes pour la stratégie de sortie de projet, comme par exemple l'étude des nouvelles approches et certifications du Mécanisme des Avantages de l'Adaptation.

a) Risques financiers

- Évaluer la probabilité que les ressources financières et économiques ne soient pas disponibles une fois l'aide du FA terminée (envisager des ressources potentielles provenant de sources multiples, telles que les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus et d'autres financements qui constitueront des ressources financières adéquates pour soutenir les résultats du projet).

b) Risques socio-économiques

- Analyser les risques sociaux ou politiques susceptibles d'affecter la durabilité des résultats du projet, notamment le risque d'une appropriation insuffisante par les parties prenantes (gouvernements des quatre pays et autres acteurs clés) pour garantir la durabilité des résultats du projet. Évaluer si les principales parties prenantes reconnaissent les avantages à long terme du projet, si le public et les parties prenantes sont suffisamment sensibilisés pour soutenir ces objectifs, et si les leçons apprises sont documentées et partagées en permanence avec les parties prenantes concernées en vue d'une éventuelle réplique ou extension future.

c) Risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance

- Examiner les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus susceptibles de compromettre la durabilité des bénéfices du projet. Lors de cette évaluation, vérifier également si les systèmes/mécanismes requis pour la responsabilisation, la transparence et le transfert des connaissances techniques sont en place.

d) Risques environnementaux

- Évaluer les risques environnementaux et sociaux susceptibles de compromettre la durabilité des résultats du projet.
- Évaluer les risques environnementaux et sociaux, les impacts et les mesures d'atténuation prises par les entités chargées de la mise en œuvre des activités du projet.

PRINCIPALES CONSULTATIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Le consultant chargé de l'évaluation à mi-parcours doit inclure dans son rapport une section présentant les conclusions tirées des constatations.
2. Les recommandations doivent être des suggestions concises d'interventions cruciales, spécifiques, mesurables, réalisables, applicables et pertinentes.
3. Un tableau des recommandations doit être inclus dans le résumé du rapport (avec les responsables et les délais de mise en œuvre).

EVALUATION

Le consultant fournira l'évaluation des résultats du projet et de brèves descriptions des réalisations associées dans un tableau récapitulatif dans le résumé du rapport.

V. LIVRABLES ET CALENDRIER

1. Livrables

Les documents et événements suivants seront requis dans les délais proposés dans la section « MODALITÉS DE PAIEMENT » ci-dessous :

- Rapport initial de l'évaluation à mi-parcours, clarifiant les objectifs et les méthodes adoptés. Il doit contenir le cadre d'évaluation, les objectifs affinés de l'évaluation à mi-parcours, la méthodologie détaillée de l'évaluation, le plan de travail et les outils de collecte de données ;
- Rapports et présentations PowerPoint incluant les principales conclusions et les projets de recommandations pendant la phase de collecte de données ;
- Réunion(s) de reporting en ligne avec les parties prenantes pour discuter des conclusions, des enseignements et des recommandations proposées ;
- Rapport préliminaire de l'évaluation à mi-parcours en anglais (conformément aux directives décrites à l'Annexe I) ;
- Rapport final de l'évaluation à mi-parcours en anglais : avec les commentaires des parties prenantes et les feedbacks de l'unité de gestion du projet.
- Atelier/réunion de restitution à tous les partenaires (OSS, ERE, ENE, Université Cornell et CORAF).

Tous les livrables sont soumis à la validation de l'OSS conformément au planning des tâches confiées à l'évaluateur.

2. Calendrier

Phase	Description	Nombre d'hommes-jours
0	Revue documentaire du projet – documents connexes	4
1	Rédaction et soumission du rapport initial	4
2	Collecte de données, réunions, consultations, analyse des données	18
3	Rapport des principales conclusions et projet de recommandations	6
4	Rapport préliminaire de l'évaluation à mi-parcours	4
5	Rapport final de l'évaluation à mi-parcours	4
Total		40

VI. MODALITES, FORMAT ET CALENDRIER DE GESTION

1. Dispositions institutionnelles

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation à mi-parcours incombe à l'organisme de mise en œuvre, l'OSS. Il lui incombe donc de recruter le consultant. Les organismes d'exécution (aux niveaux national et régional) devront faciliter l'organisation des entretiens avec les parties prenantes et soutenir la réalisation des enquêtes requises auprès des formateurs, des agents de vulgarisation et des agriculteurs locaux. L'OSS et tous les organismes d'exécution contribueront également à la fourniture de tous les documents pertinents produits dans le cadre du projet.

2. Exigences relatives à la qualité du rapport

La qualité des recommandations dans le rapport d'évaluation doit répondre aux critères suivants :

1. Recommandations fondées sur les constatations et conclusions du rapport ;
2. Les recommandations doivent être claires, concises, constructives et pertinentes pour l'utilisateur visé ;
3. Les recommandations doivent être réalistes et réalisables (y compris les parties responsables et les délais de mise en œuvre).

3. Calendrier

Les travaux relatifs à l'EMP devraient débuter en août 2025 pour une période de 120 jours calendaires, avec une phase de démarrage suivie d'une collecte intensive de données (revue documentaire, entretiens et enquêtes), d'une analyse et de la rédaction du rapport.

4. Lieu

Cette étude couvre 13 pays, mais les travaux seront réalisés à distance. Les sites du projet où seront menées les enquêtes de terrain auprès des bénéficiaires seront déterminés lors de la phase de démarrage de la consultation, en étroite collaboration avec les entités régionales et nationales d'exécution.

VII. COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

- Au moins un master en sciences agricoles, environnement, gestion des ressources naturelles, sciences sociales ou autres domaines connexes ;
- Expérience significative (10 ans ou plus) dans des domaines liés à l'agriculture, à l'environnement, au changement climatique et à la gestion des ressources naturelles, dans des régions similaires ;
- Au moins deux références pertinentes en évaluation/examen de projets ;
- Une expérience spécifique démontrant une connaissance du cycle de projet financé par un fonds mondial tel que le Fonds d'Adaptation, le Fonds pour l'environnement mondial ou le Fonds vert pour le climat serait un atout ;
- Une compréhension claire du contexte de développement de l'Afrique de l'Ouest serait un atout ;
- Excellentes compétences linguistiques en anglais et en français (communication orale et rédaction de rapports).

NB : Le consultant ne doit pas avoir participé à la conception, à l'exécution ou au conseil du projet faisant l'objet de l'évaluation. Ceci vise à garantir l'objectivité et à éviter tout conflit d'intérêts, réel ou éventuel. Par conséquent, le consultant ne doit pas avoir participé à la préparation du concept du projet, de son document ni à l'exécution de ses activités.

VIII. MODALITÉS DE PAIEMENT

L'effort global est estimé à **40 hommes-jours** répartis sur 120 jours calendaires. Le paiement sera effectué par le secrétariat de l'OSS sur le compte indiqué par le consultant lors de la soumission et de la validation des livrables.

Le consultant prendra en charge toutes les dépenses nécessaires à la bonne exécution de cette mission.

Le paiement de la consultation sera effectué comme suit :

Produits attendus	Délais	Détails de paiement
Le rapport initial d'évaluation à mi-parcours détaillant la méthodologie à adopter	10 jours après la réunion de démarrage	15 % du montant du contrat à l'approbation
Livrable 1 : Rapport des principales conclusions et projet de recommandations après les réunions de consultation avec les parties prenantes du projet	65 jours après la réception du rapport initial	25 % du montant du contrat à l'approbation
Livrable 2 : version préliminaire du rapport d'évaluation à mi-parcours en anglais	25 jours après la réception du livrable 1 validé	35 % du montant du contrat à l'approbation
Livrable 3 : le rapport final de l'évaluation à mi-parcours et un résumé du rapport en anglais	20 jours après la réception du livrable 2 validé	25 % du montant du contrat à l'approbation et à la réunion de restitution

NB:

- L'évaluation de ces différents rapports sera réalisée en interne par des experts du Secrétariat de l'OSS.
- Le temps d'évaluation n'est pas inclus dans les délais contractuels.
- Le paiement de chaque tranche ne se fera qu'après soumission et validation de chaque livrable.

IX. CONDITIONS ET DATE LIMITE DE CANDIDATURE

1. Documents de candidature

Les candidats devront soumettre leur dossier de candidature, qui doit comprendre une **offre technique** et une **offre financière**, chacune présentée dans un **dossier séparé**.

- **Offre technique:**

L'offre technique doit comprendre les éléments suivants :

- Une déclaration sur l'honneur dûment complétée et signée, comme indiqué à l'annexe 2.
- Un curriculum vitae détaillé et signé de l'expert (conformément au modèle OSS : [\[Modèle CV OSS\]](#)) avec les coordonnées de trois clients pour lesquels le consultant a fourni une prestation similaire, en précisant l'étendue et le montant.
- Une note méthodologique (5 pages maximum) décrivant l'approche suivie par le consultant pour l'exécution de la mission, incluant un programme de travail précisant les activités, les dates et le calendrier.
- Une copie des diplômes de l'expert.
- Une copie ou les liens vers des rapports d'évaluation produits pour d'autres institutions

- **Offre financière:**

L'offre financière doit être présentée en USD hors taxes, selon le modèle suivant :

Description	Nombre d'hommes/jours	Honoraires /jour (USD)	Total (USD)
Honoraires de la consultation			
Frais logistiques			
Autres frais			
Total			

Le document du projet peut être téléchargé via le site Web du Fonds d'Adaptation

https://fifspubprd.azureedge.net/afdocuments/project/12103/12103_3-Amended-Clean-OSS-PDF-Revised-Regional_Full_Proposal-RICOWAS_Project%20Benin%20al.pdf

2. Date limite de soumission

Les candidatures doivent être soumises par e-mail à l'adresse suivante : procurement@oss.org.tn, au plus tard le 2 Août 2025, à 23h59 (heure de Tunis) avec la référence suivante : **[CA/OSS/RICOWAS_MTE/110725-25]**.

Les candidats intéressés doivent soumettre leur candidature en respectant scrupuleusement les exigences décrites dans la section « **Documents de candidature** ».

Les candidatures non conformes ne seront pas prises en compte. Nous encourageons fortement les femmes à postuler.

Toute demande de précision doit être adressée au moins 10 jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse suivante : aziz.belhamra@oss.org.tn.

X. MÉTHODE D'ÉVALUATION

Les offres du consultant seront évaluées selon la méthode de notation combinée :

- Offre technique (100 points max.) : 70%
- Offre financière (100 points max.) : 30%

L'évaluation des offres se fera en deux étapes : l'évaluation de l'offre technique précédera la comparaison des offres financières. Seules les offres financières des candidats ayant obtenu la note minimale de 70 points seront évaluées.

Critères d'évaluation des scores des offres techniques

Critère d'évaluation technique	Score de l'offre technique le plus élevé possible
CV du Consultant	60
Master en sciences agricoles, environnement, gestion des ressources naturelles, sciences sociales ou autres domaines connexes : 10 POINTS SINON: 0 POINTS	10
Expérience significative (10 ans ou plus) dans les domaines liés à l'agriculture, à l'environnement, au changement climatique et à la gestion des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; • 10 ans (minimum requis) : 5 points • Plus de 10 ans mais moins de 15 ans : 10 points • 15 ans et plus: 15 points	15
Nombre de références dans l'évaluation/la revue du projet ; • 2 références (minimum requis): 10 points. • 5 points par référence supplémentaire, jusqu'à un maximum de 20 points.	20
Nombre de références démontrant une connaissance du cycle de vie d'un projet financé par un fonds mondial tel que le Fonds d'Adaptation, le Fonds pour l'environnement mondial ou le Fonds vert pour le climat ; • 2 références: 5 POINTS • SINON: 0 POINTS	5
Nombre de références de travaux en AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO) ; • 2 points/réf	10
Méthodologie : Évaluation de la note méthodologique et du calendrier d'exécution par le comité d'évaluation : clarté de la démarche, cohérence et respect des délais de la mission	40
Les aspects importants de la mission ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée conformément aux TdR ?	20
La présentation est-elle claire, la séquence des activités et de la planification est-elle logique, réaliste et garantit-elle une exécution efficace du projet ?	20

ANNEXE 1 - RAPPORT SUR LES DIRECTIVES RELATIVES AU CONTENU (POUR INFORMATION)

Ce document sert de modèle pour les rapports sur les directives de contenu, fournissant un aperçu structuré pour garantir la cohérence et l'exhaustivité des rapports.

1. Acronymes et abréviations

Cette section fournit une liste complète des acronymes et abréviations utilisés dans tout le document pour assurer la clarté et la cohérence au lecteur.

2. Résumé exécutif

Le résumé exécutif offre un bref aperçu de l'évaluation et souligne l'objectif, l'approche et les principales conclusions du projet. Il constitue un aperçu du document pour les parties prenantes qui ne liraient pas le rapport complet.

3. Contexte et introduction

Cette section présente le contexte et les fondements du projet en cours d'évaluation. Le contexte présente la situation générale du projet et la raison de son lancement. L'introduction explique les objectifs du projet et sa structure. Les objectifs précisent les résultats du projet, ses composantes et son budget, décrivant le cadre opérationnel et les ressources allouées. L'objectif et l'étendue de l'évaluation à mi-parcours posent les bases de l'évaluation, en détaillant ses objectifs, ses limites et son importance pour l'avancement et l'efficacité du projet.

4. Approche et Méthodologie

Cette section explique les stratégies et outils utilisés lors de l'évaluation à mi-parcours pour collecter et analyser systématiquement les données. Elle définit le cadre méthodologique utilisé pour garantir une évaluation solide et fiable.

5. Résultats de l'évaluation à mi-parcours

Les conclusions de l'évaluation sont présentées sous différents thèmes, à commencer par la conception et la pertinence du projet, où la conception évalue le cadre conceptuel du projet, tandis que la pertinence évalue son adéquation aux besoins des parties prenantes. L'efficacité porte sur l'efficacité opérationnelle, en examinant des aspects tels que les points forts et les difficultés de mise en œuvre, la planification et le reporting du projet, ainsi que la planification et la gestion financières. Des sujets tels que la communication et la sensibilisation, les garanties environnementales et sociales et la gestion des risques illustrent la qualité de la gestion des différents domaines opérationnels du projet. L'efficacité du projet porte sur l'atteinte des résultats par rapport aux objectifs préétablis, tandis que la durabilité prend en compte les facteurs influençant l'impact et les risques à long terme. Enfin, les leçons tirées résument les principales conclusions du processus d'évaluation.

6. Résumé des principales conclusions

Cette section consolide les informations essentielles issues de l'évaluation, en attirant l'attention sur les conclusions les plus marquantes et les plus pertinentes qui en ont émergé.

7. Notation du projet

La performance du projet est évaluée et notée en fonction de divers critères, fournissant une évaluation objective de son succès et des domaines nécessitant des améliorations.

8. Recommandations

Sur la base des résultats, cette section fournit des suggestions et des stratégies concrètes pour améliorer la mise en œuvre du projet et en assurer la durabilité à long terme.

9. Conclusions

Cette évaluation finale synthétise les conclusions générales tirées de l'évaluation à mi-parcours, offrant une réflexion succincte sur l'avancement du projet et les axes d'amélioration.

10. Références

Une liste des sources et des documents consultés tout au long du processus d'évaluation est fournie à des fins de crédibilité et de transparence.

11. Annexes

Des documents complémentaires sont inclus en annexe pour enrichir l'évaluation. Ils comprennent des extraits des TdR, un compte rendu des entretiens menés et des exemples de questions à poser lors des entretiens. Des annexes supplémentaires sur les techniques d'analyse clés, la situation financière et l'échelle de notation fournissent des informations complémentaires et une documentation détaillée.

ANNEXE 2 - EXEMPLE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Objet de l'appel d'offres:

Je, soussigné (nom et prénom) :

Nationalité :

Agissant en qualité de :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Inscrite au registre du commerce sous le numéro.....leà

Numéro de certificat fiscal

Je déclare sur l'honneur que :

1. Je n'ai jamais fait l'objet d'un redressement fiscal ni d'une quelconque procédure judiciaire pour quelque raison que ce soit,
2. Je m'engage à ne pas me livrer, par moi-même ou par personne interposée, à des pratiques pouvant être qualifiées de détournement de fonds, de fraude ou de corruption dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent contrat,
3. Dans le cas où ma candidature serait acceptée, je m'engage à respecter les procédures en vigueur à l'OSS et l'obligation de confidentialité et de secret professionnel pour tous les faits et/ou informations que je pourrais avoir.

Je certifie l'exactitude des informations fournies dans cette déclaration et dans les documents fournis dans ma candidature.

Je certifie n'avoir aucun lien de parenté avec une personne percevant une rémunération de l'OSS.

Je reconnais être conscient que toute inexactitude ou erreur, ainsi que tout manquement aux conditions de participation, entraînera le rejet de ma candidature.

Fait à Le.....

Signature et cachet du représentant légal du cabinet de conseil ou du consultant